DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



1 allée de la Forge
02 54 31 01 07
nohant.vic.mairie@wanadoo.fr
www.nohantvic.fr

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.
Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux.
Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.

À Nohant-Vic, les risques identifiés restent faibles ou modérés, mais il est important de les connaître pour avoir les bons réflexes.

SOMMAIRE

- **Le risque météo - inondation** p. 4-5
- **Le risque séisme** p. 6
- **Le risque mouvement de terrain** p. 7
- **Le risque transport de matières dangereuses** p. 8
- **Consignes générales** p. 9
- **Mémo Risques** p. 10
- **Votre Kit d'Urgence** p. 11

ÉDITO



« Vous avez entre les mains la nouvelle version du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs, plus communément appelé DICRIM.

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves, afin de préserver votre sécurité et celle de vos proches.

Ce livret est donc un document important. Prenez le temps de le lire, conservez-le et revenez régulièrement dessus.

Notons également que la commune de Nohant-Vic est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision en situation de crise. »

Delphine Picaud,
Maire de Nohant-Vic

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Article L125-2 du Code de l'Environnement



MÉTÉO INONDATION

LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau consécutive à la montée du niveau d'un cours d'eau.
Sur notre commune, le risque est induit pas la présence de l'Indre.

Il est rappelé que les riverains de la rivière ont la responsabilité d'entretenir leurs berges pour prévenir tout barrage.

LE RUISSELLEMENT

L'imperméabilité du sol (bâtiments, voirie, sols très secs et très tassés) limite l'infiltration des pluies.
La pente, la saturation éventuelle ou le refoulement des fossés provoquent des écoulements de surface plus ou moins importants.
La commune étant bordée de pentes, le risque de ruissellement est présent au pied des coteaux.

LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs…).

Les principaux dangers liés à ce risque sont : effondrements de toitures, destructions des réseaux télépho- niques et électriques, chutes d'arbres, routes coupées...

Les bons réflexes à avoir

TEMPÊTE

Limiter ses déplacements ; prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets ; ne pas intervenir sur les toitures ; ranger les objets exposés au vent ; éviter toute activité extérieure

FORTES PLUIES

Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau ; se renseigner sur les conditions de circulation ; se conformer aux consignes des pouvoirs publics ; respecter la signalisation et les périmètres de sécurité

ORAGE

Être prudent dans ses déplacements et ses activités de loisir ; éviter les zones boisées ; éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

• **Avant**

Mettre hors d'eaux les objets et biens précieux ; repérer les disjoncteurs et vannes de coupure gaz ; arrimer les cuves ; obturer les entrées d'eau ; évacuer les véhicules hors zone inondable ; faire une réserve d'eau potable ; écouter les consignes des pouvoirs publics.
Prévoir les moyens d'évacuation

• **Pendant**

S'informer auprès de la commune, de son site internet et de la radio de la montée des eaux
Dès l'alerte, fermer les portes et ouvrants, couper les énergies et rejoindre une zone sécurisée
N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous êtes forcé(e) par la crue.

• **Après**

Ne rétablir le courant que si les installations sont sèches
Faire sa déclaration de sinistre



SÉISME

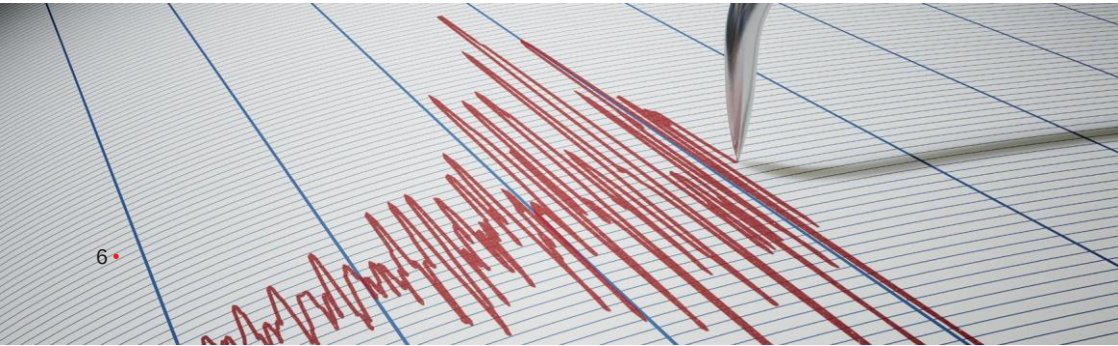
Un séisme ou tremblement de terre est le résultat de la libération brusque d'énergie accumulée dans le sol ce qui se traduit par des vibrations plus ou moins importantes et des fractures (failles).
La commune est située dans une zone de sismicité faible (niveau 2). Ce risque est pris en compte dans les constructions (règles parasismiques) et tout particulièrement celles qui sont ouvertes au public ou qui présentent un risque.

Les bons réflexes à avoir

• **Avant**
Repérer les points de coupures eau, gaz, électricité
Fixer les appareils lourds et les meubles

• **Pendant**
A l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides / S'éloigner des fenêtres
A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques et s'éloigner des façades, toitures et des risques de chutes de matériaux

• **Après**
Toujours se méfier des répliques
Dans les décombres, taper avec un objet sur des canalisations, poutres… pour signaler sa présence



MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.
Les volumes en jeu sont très variables, les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Les zones à risques sont identifiées sur la carte du Plan de Prévention des Risques Naturels. Elles se situent sur les zones les plus pentues des coteaux entourant la ville.

Les bons réflexes à avoir

• **Avant**
D'une manière générale, signaler à la Ville les fissures au sol et sur le bâti, les affaissements de sol, la présence de blocs instables ou désolidarisés...

• **Pendant**
A l'intérieur : en cas de craquement inhabituel, fermer les ouvrants et quitter la zone / S'inquiéter des personnes vulnérables
A l'extérieur : s'éloigner de la zone et se mettre en sécurité

• **Après**
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
Suivre les recommandations des autorités et experts



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée et par canalisation.
On peut observer trois types d'effets consécutifs à un accident impliquant des matières dangereuses : l'incendie, l'explosion et le dégagement de nuage toxique.
En cas d'accident, un plan de secours spécialisé est déployé par l'organisation responsable et les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité.

Les bons réflexes à avoir

• **Avant**
Savoir identifier un transport de marchandises dangereuses (plaque orange et pictogramme de signalisation sur les véhicules et colis transportés)
Respecter les consignes d'alerte des populations

• **Pendant**
Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte au 112
Respecter les consignes des services de secours durant l'alerte et une fois sur les lieux du sinistre

• **Après**
En cas de confinement, aérer le local dès la fin de l'alerte



CONSIGNES GÉNÉRALES



Couper les réseaux d'électricité, eau, gaz
Ne pas les rétablir sans l'accord des autorités ou d'un spécialiste



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont en sécurité, l'encadrement scolaire s'occupe d'eux.



Ecouter la radio ou s'informer sur internet



Ne pas fumer



Rejoindre un lieu sécurisé signalé par la commune ou les sapeurs-pompiers



Ne pas utiliser son téléphone sauf pour prévenir les autorités ou signaler son départ à ses proches



Respecter les périmètres de sécurité

En cas d'urgence, composer le 112 (114 pour les sourds et malentendants)

MÉMO RISQUES

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Activités industrielles



Transport de matières dangereuses



Nucléaire



LES RISQUES NATURELS

Inondation



Mouvements de terrain



Feux d'espaces naturels



LES RISQUES CLIMATIQUES

Canicule / grand froid
Tempête / orage

Pas de vigilance
Vigilance
Vigilance de rigueur
Vigilance absolue

LES RISQUES SANITAIRES

Pollution atmosphérique



Pandémie

Consultez les consignes préfectorales.
Reportez les activités physiques et sportives intenses.

Eau potable



LES RISQUES DE MALVEILLANCE

Attentat



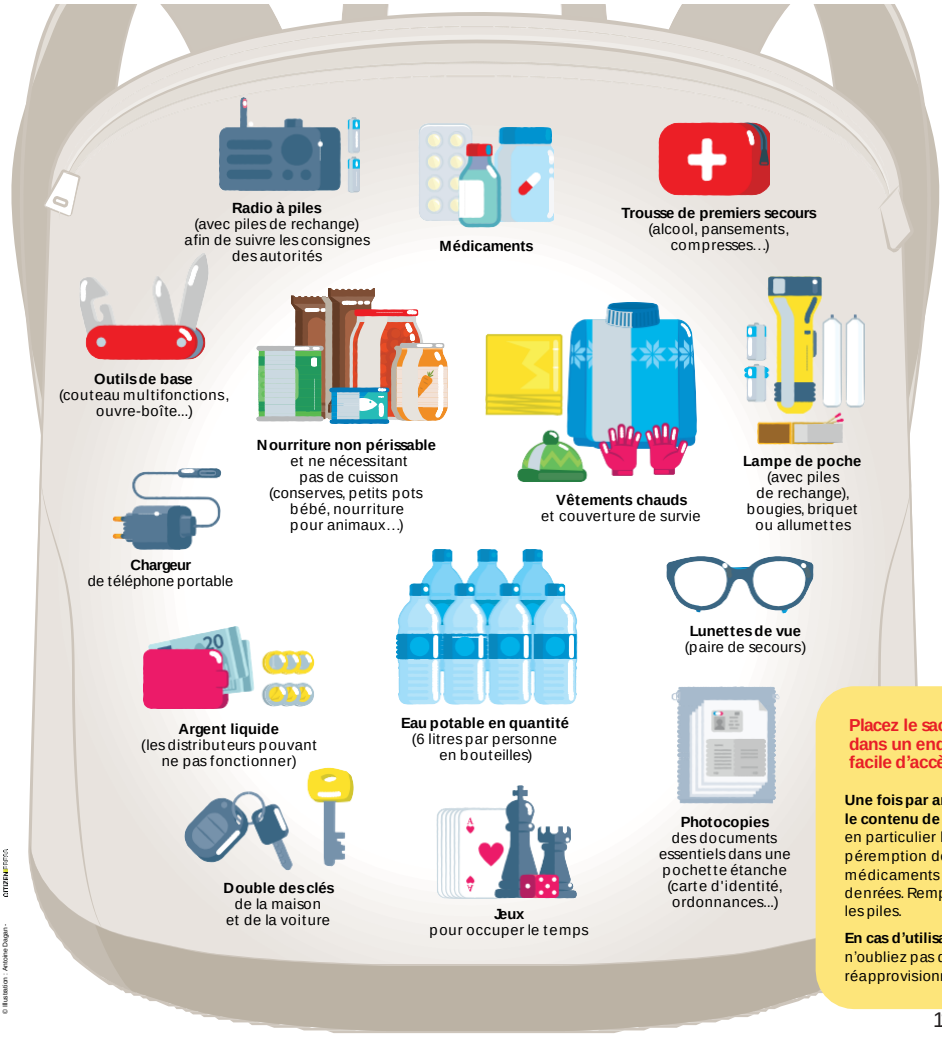
Cyber attaque



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables…lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses…)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte…)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux…)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

Chargeur
de téléphone portable

Lunettes de vue
(paire de secours)

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances…)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

© Illustration - Antoine Dugain - OTTERN

La Mairie est ouverte :

<u>le matin :</u>
lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h
<u>l'après-midi :</u>
lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

téléphone : 02 54 31 01 07
nohant.vic.mairie@wanadoo.fr
1, allée de la Forge 36400 Nohant-Vic

15
SAMU
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

112
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.



114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

3117
Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

39 19
Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

119
Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117
Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

115
Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

116 000
Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.